

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

**Vendredi 11 mars 2022**

**L'an deux mille Vingt Deux le Onze Mars à 18 heures**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées - 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente :**

Madame Caroline CAYEUX

**Présents :**

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Charles PAILLART, Monette-Simone VASSEUR, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), , Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Isabelle SOULA, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.

**Excusés :**

Martial DUFLOT, Joëlle CARBONNIER, Didier LEBESGUE, Laurent LEFEVRE, Alain ROUSSELLE, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou LY, Farida TIMMERMAN, Vanessa FOULON.

**Pouvoirs :**

Charlotte COLIGNON représentée par Jacques DORIDAM  
Dominique DEVILLERS représenté par Gérard HEDIN  
Cédric MARTIN représentée par Loïc BARBARAS  
Jean-Pierre SENECHAL représenté par Hubert VANYSACKER  
Jacqueline MENOUBE représentée par Catherine THIEBLIN  
Jean-Marie DURIEZ représenté par Ali SAHNOUN  
Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER  
Charles LOCQUET représenté par Brigitte LEVEBVRE  
Philippe VIBERT représenté par Victor DEBIL-CAUX  
Peggy CALLENS représentée par Franck PIA  
Halima KHARROUBI représentée par Lionel CHISS  
Josée JAVEY représentée par Antoine SALITOT

Date de la convocation : le 4 mars 2022 - Date d'affichage : le 18 mars 2022

**Nombre de présents : 79**

**Nombre de votants : 91**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 11 mars 2022 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **Motion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis en faveur du projet de réindustrialisation du site AGCO**

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité la motion en faveur du projet de réindustrialisation du site AGCO, avec 5 votes contre et 5 abstentions.

### **Vœu de La gauche et les écologistes unis « Beauvais, Osons l'Avenir »**

Les membres du conseil communautaire rejettent à la majorité le vœu concernant la suppression des aides publiques accordées pour les prochaines éditions Car, avec 71 votes contre, 16 abstentions et 4 votes pour.

### **001 - Programme pluriannuel d'investissement (PPI) : 2021-2026**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur la période 2021-2026, dont les grands objectifs sont les suivants :

- prendre soin de l'homme et de la nature ;
- prendre soin des communes et de la ruralité ;
- conforter l'attractivité de notre territoire,
- promouvoir une administration durable

### **2 – Budget 2022 - autorisations de programmes et crédits de paiement**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés d'arrêter les autorisations de programmes et crédits de paiement pour l'année 2022 comme suit :

Pour le budget principal :

Les **clôtures** des autorisations de programme suivantes sont proposées :

- 200614 – collèges : les conventions passées avec le département ont toutes été honorées.
- 201510 - Immobilier d'entreprises : crédits transférés sur l'opération créée en 2021 (202116)

Les **ajustements** d'autorisations de programme sont :

- 201527 – Programme de Rénovation urbaine : + 6,4 M€
- 201606b – Aides à la Pierre : + 7,3 M€
- 201907 – Pôle d'échanges Mutlimodal : + 3,8 M€

3 **créations** d'autorisation de programme sont proposées :

- 202003 – Plui : + 850 k€
- 202203 – Optimisation énergétique : + 1,8 M€. Ces dépenses « chauffage-ventilation-climatisation » étaient autrefois confondues sur plusieurs opérations.
- 202206 : requalification zac de Ther : + 13,2 M€.

Pour le budget annexe transports : 3 **créations** sont proposées :

- T202201 : Acquisitions du bus , 9 M€ sur la durée de la CSP (2022-2029)
- T202202 : PLUi , partie plan de déplacement urbain pour 350 000 €.
- T202203 : Travaux d'aménagement Trans'oise (voies de circulation douce) : 1,3 M€

### **3 - Budget primitif de l'exercice 2022 - budget principal et annexes**

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	75 806 186,00 €	75 806 186,00 €
INVESTISSEMENT	21 426 758,00 €	21 426 758,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 232 944,00 €</b>	<b>97 232 944,00 €</b>

<b>DECHETS</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 857 065,00 €	11 857 065,00 €
INVESTISSEMENT	576 000,00 €	576 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 433 065,00 €</b>	<b>12 433 065,00 €</b>

<b>ZONE DU HAUT VILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	620 200,00 €	620 200,00 €
INVESTISSEMENT	310 100,00 €	310 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>930 300,00 €</b>	<b>930 300,00 €</b>

<b>ZONE DE PINCONLIEU</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	330 700,00 €	330 700,00 €
INVESTISSEMENT	245 000,00 €	245 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 700,00 €</b>	<b>575 700,00 €</b>

<b>ZONE DE BEAUVAIS TILLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 900 196,00 €	4 900 196,00 €
INVESTISSEMENT	3 837 196,00 €	3 837 196,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 737 392,00 €</b>	<b>8 737 392,00 €</b>

<b>ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	42 710,00 €	42 710,00 €
INVESTISSEMENT	42 705,00 €	42 705,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 415,00 €</b>	<b>85 415,00 €</b>

<b>ZAC SAINT MATHURIN</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 812 010,00 €	1 812 010,00 €
INVESTISSEMENT	1 812 005,00 €	1 812 005,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 624 015,00 €</b>	<b>3 624 015,00 €</b>

<b>ZA TRANSFEREES</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	746 000,00 €	746 000,00 €
INVESTISSEMENT	408 000,00 €	408 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 154 000,00 €</b>	<b>1 154 000,00 €</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	7 112 800,00 €	7 112 800,00 €
INVESTISSEMENT	10 018 000,00 €	10 018 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 130 800,00 €</b>	<b>17 130 800,00 €</b>

<b>EAU POTABLE</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 362 500,00 €	1 362 500,00 €
INVESTISSEMENT	5 009 300,00 €	5 009 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 371 800,00 €</b>	<b>6 371 800,00 €</b>

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	66 000,00 €	66 000,00 €
INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 000,00 €</b>	<b>86 000,00 €</b>

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 363 913,00 €	12 363 913,00 €
INVESTISSEMENT	3 361 750,00 €	3 361 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 725 663,00 €</b>	<b>15 725 663,00 €</b>

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	495 720,00 €	495 720,00 €
INVESTISSEMENT	75 720,00 €	75 720,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>571 440,00 €</b>	<b>571 0,00 €</b>

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450 000 euros ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** le mandatement d'un montant de 7 292 euros au bénéfice de la commune de Francastel afin de solder son compte TVA auprès du service des impôts es entreprises ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de verser au budget annexe déchets une subvention de fonctionnement de 4 406 065 euros et d'investissement de 292 500 euros.

#### **4 - Budget annexe transports - subvention d'équilibre 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité des suffrages exprimés** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 1 487 224 euros en fonctionnement et 1 124 750 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2021(budget principal et annexe des transports)

#### **5 - Besoin de financement - définition du cadre annuel de la délégation du conseil communautaire à la présidente**

les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** la délégation du conseil communautaire à la présidente pour le besoin de financement.

## **6 - Vote des taux d'imposition 2022**

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de reconduire pour 2022 les taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de **25,40 %**, de taxe d'habitation (TH) de **9,99 %**, de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de **0,906 %** et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) de **2,18 %** ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2022 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **6,51 %** de la **zone n°1** composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquénies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2022 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **6,51 %** de la **zone n°2** composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes ;

Les membres du conseil communautaire acceptent **à la majorité** de fixer le taux 2022 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à **6,51 %** de la **zone n°3** composée des communes de Maulers, Francastel, Luchy, Rotangy, Muidorge, La Chaussée du Bois d'Ecu, Le Saulchoy, Crèvecoeur-Le-Grand et Auchy-La-Montagne.

## **7 - Politique de la ville - Contrat de ville - programmation 2022**

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la programmation 2022 du contrat de ville , 79 actions ont retenues et 4 actions soutenues en 2020 et 2021 et reportées en raison de la crise sanitaire.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (service prévention/sécurité, service des affaires culturelles, réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...) ainsi qu'à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

## **8 - tableau des emplois**

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de remplacer des agents partis (mutation), favoriser le déroulement de carrière des agents lauréats du dernier concours de rédacteur qui peuvent être nommés à ce grade de par leurs missions actuelles, renforcer les services communautaires avec la création :

- d'un-e chef-fe de projet territoires d'industries, chargé d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme « Territoires d'industrie » sur le territoire du Beauvaisis ;

- d'un-e assistant-e de direction pour la directrice générale adjointe des services chargée du pôle animation et attractivité.

pour le service Habitat :

- un-e instructeur-riche habitat

- Un-e chargé-e e de mission co-propriété en charge de la conduite transversale et de la mise en œuvre des actions de la collectivité en matière de prévention et d'accompagnement des copropriétés

Et d'un-e- technicien-ne de compostage au service cadre vie déchets.

## **9 - Modification simplifiée du PLU de Bresles**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'engager la modification simplifiée du PLU de Bresles;

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** les modalités de la mise à disposition du public le projet de la Modification simplifiée du PLU de Bresles ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer l'ensemble des pièces et actes administratifs nécessaires à la conduite de la procédure.

## **10 - Environnement - Eaux pluviales - Programme pluvial 2022 (2ème tranche)**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** une deuxième opération au titre du programme d'investissement pluvial 2022, tel que défini dans le tableau ci-après.

Commune	Objet des travaux ou des études	Montant total (€ TTC)	Montant € à la charge de la CAB (€) (sans déduction des éventuelles subventions)	Montant à la charge des communes (€) (sans déduction des éventuelles subventions)
Troissereux	Rue des Cardonnettes Création de 2 puits d'infiltration d'eaux pluviales	5 884,80 €	3 432,80 €	2 452 €

## **11 – Environnement - Assainissement - Approbation du principe de la gestion déléguée et autorisation de lancement de la procédure - station d'épuration de Hermes**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** le principe de la gestion déléguée du service public d'assainissement collectif de la station d'épuration de Hermes et des ouvrages de transport des eaux usées communs à la communauté de communes Thelloise et à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour une durée de 7 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2029 ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** de confier à la CCT, en application de la convention de gestion et de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur cette procédure ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité des suffrages exprimés** le président de la communauté de communes Thelloise, à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**012 - Vie associative et relations internationales - Manifestations d'intérêt communautaire — Octroi de subvention**

*Monsieur Christophe TABARY ne prend pas part au vote*

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'attribuer une subvention aux organisateurs des manifestations reconnues d'intérêt communautaire au regard des dossiers reçus comme suit :

Evènement	BP 2022 de la manifestation	Proposition 2022
Fête Jeanne Hachette	117 450 €	18 000€
Marché de Noël	44 750 €	6 000 €
Fête de l'âne	137 000 €	15 000€

**013 - Convention entre la SCIC Maison d'économie solidaire et la Communauté d'agglomération du Beauvaisis pour le portage du dispositif pôle territorial de coopération économique**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de signer la convention avec la SCIC Maison de l'économie solidaire, qui a pour objectif de faire émerger de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois locaux non délocalisables dans la lignée des enjeux relatifs à la transition écologique, sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis.

**014 - Équipements culturels - Réseau des médiathèques du Beauvaisis - règlement intérieur**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de modifier les articles 11, 13 et 16 du règlement intérieur du réseau des médiathèques du Beauvaisis : Inscriptions et prêts.

**015 - Équipements culturels - Réseau des médiathèques du Beauvaisis – Mise en vente des ouvrages déclassés**

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la mise en vente des ouvrages déclassés au public, comme suit :

1 document (livres et CD)	1 euro
5 revues	1 euro
10 numéros de quotidien	1 euros

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué, à signer le procès-verbal constatant l'élimination des ouvrages « désherbés », mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

**016 - Equipements culturels – Conservatoire du Beauvaisis - Evolution de la grille tarifaire**

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'évolution tarifaire du conservatoire du Beauvaisis à compter du 30 mai 2022 dans la perspective de la prochaine année scolaire 2022/2023.

La séance est levée à 20 heures 30  
Fait à Beauvais le 11 mars 2022  
pour extrait conforme,

  
**Caroline CAYEUX**  
Présidente de la Communauté  
d'agglomération du Beauvaisis